ASSOCIATION BRETONNE DES AMIS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

Compte-rendu du Bureau 28 octobre 2026

Présents : Jean-Marc Ferrand, Françoise Nardon, Pierre Le Glatin, Martine Queffrinec, Michèle Bleuzen, Denis Charles, Bernard Jacquet, Catherine Le Brun, Jean-Luc Danet.

Absent excusé : Patrick Bert.

Début : 18h, fin 19h30.

Cette réunion a lieu en visio sur Microsoft Teams. L'ordre du jour est consacré à la préparation de notre CA du 07 novembre 2026, en particulier 3 points : le site controversé, l'évolution du dossier MMDD et la trésorerie.

1) **Le site controversé** : nous avons reçu la réponse de l'hébergeur de ce site et il ne peut pas déréférencer ce site. Il va prendre contact avec les auteurs (qu'il connait) et propose que nous reprenions contact avec eux (l'hébergeur) dans un délai raisonnable permettant aux auteurs de ce site soit de le supprimer soit de prendre contact avec nous. Nous estimons ce délai raisonnable à une dizaine de jours. L'hébergeur ne peut en aucun cas être mis en cause, il ne fait qu'héberger ce site frauduleux.
 Les actions proposées : dépôt de plainte contre X et procédure SYRELI (système de résolution des litiges) géré par l'AFNIC ce qui permettrait de récupérer notre ancien nom de domaine et de faire supprimer le site frauduleux. Le coût de cette procédure est de 250€ hors taxe (300€ TTC).
 Le groupe constitué de Denis Charles, Henri Panhéleux, Hervé Fargues et piloté par Jean-Marc Ferrand continue de suivre ce dossier.

2) **Dossier Miammiam Dodo** : les couvertures des 2 guides ont été validées, leur titre sera : Chemins bretons Ouest vers la voie de Tours et Compostelle, et Chemins bretons Est vers la voie de Tours et Compostelle et le Mont Saint Michel. Ils seront d'environ 300 pages, le prix sera compris entre 19 et 21€. Jean-Marc nous montre un visuel des couvertures de ces 2 guides.
 Pour la mise à jour de nos hébergeurs, nous restons maître d'œuvre. Hubert organisera une formation pour cela. Dans un premier temps, le 35 va faire un test d'ici fin novembre. Il y aura une fiche unique entre Compostelle Bretagne et MMDD.

Il faudra désigner un référent régional (les délégations ont déjà désigné leurs responsables départementaux normalement)
Il est rappelé aux délégués qu'ils doivent transmettre à Hubert leur commande de guides rapidement, aussi bien pour les accueils pèlerins que les exemplaires de démonstration pour les permanences ainsi que leurs souhaits pour la vente au cours des permanences.
Une communication sera faite en fin d'année ou début 2027, la sortie des guides aura lieu au plus tard le 15 janvier.
Dès la sortie des guides MMDD, l'achat des guides Lulu sera supprimé de notre site ainsi que le téléchargement des guides en ligne.

3) **Situation de trésorerie et arnaque :** il s'agit de prendre une décision au prochain CA qui sera le dernier avant la clôture des comptes au 31 décembre. En préambule, Jean-Marc nous lit une déclaration qu'il a l'intention de faire lors de notre prochain CA. Dans cette déclaration, Jean-Marc insiste pour dire que notre trésorier a été victime d'un faux conseiller viciant son consentement, néanmoins ce dernier a proposé de prendre à sa charge les sommes concernées afin de ne pas pénaliser l'association. Son intégrité n'est pas à démontrer, son travail est unanimement reconnu. Toutes les actions engagées à ce jour n'ont pas abouti à la résolution de ce litige, à moins de se lancer dans une démarche très longue et coûteuse au pénal sans garantie de résultat. Nous sommes tous des bénévoles et à ce titre nous ne sommes pas responsables des évènements survenant dans le cadre de nos missions. Il est demandé un rendez-vous avec la banque pour se positionner dans le cadre d'un accord commercial, compte-tenu de notre fidélité bancaire. Pour valider la perte définitive, nous devons constituer une provision pour risque par les comptes suivants au crédit et au débit, toute somme récupérée ultérieurement viendra diminuer cette position. Nous ne publierons pas dans le Ar Jakez suivant l'AG les comptes détaillés comme nous le faisions ultérieurement, rien ne nous y oblige, si le CA valide cette option. L'information sur la situation financière sera transmise lors de l'AG, le président en parlera dans son rapport moral.
L'ensemble des membres du bureau valide la position du président et ne souhaite pas que le trésorier rembourse personnellement l'association. Cette délibération sera présentée au CA et la stricte confidentialité sera à nouveau demandée aux membres du CA.
Pierre nous reprécise les mesures prises pour empêcher une nouvelle arnaque, achat d'un ordinateur portable et plafonnement des virements bancaires.
Le déficit total prévisible pour l'année sera inférieur à 20000€.

4) **Ar Jakez** : faut-il continuer sur 4 numéros par an ou 3 seulement avec une new letter ? Il va être demandé à Silvain Gaudissant de nous faire une proposition pour le CA, en précisant les dates de publication des revues en y incluant le clic en pas. Le prochain Ar Jakez sortira le 15 janvier 2027.

5) **Les outils informatiques** : il est proposé de ne pas commencer comme prévu au 1er janvier 2027 le passage de “Galette” à “Pahéko”. Il serait important d’avoir un référent “galette”, “Pahéko”, “e-target”. Il est d’ailleurs demandé d’utiliser “e-target” pour envoyer les mails et éviter ainsi le phishing. Voir pour avoir une banque de modèles de courrier à personnaliser.
Pour le Ar Jakez spécial 30 ans, il y a 64 adhérents hors Bretagne, est-il possible de l'avoir en version numérique pour le mettre sur le site ?
Il est demandé à tous les délégués d'apporter les Ar Jakez défectueux au prochain CA.

6) **Divers :**
Adhésion à l’IRJ : dossier à présenter au CA pour discussion et position.

- Voir pour renouvellement ou soutien des responsables à plusieurs niveaux (informatique, trésorerie, secrétariat, etc....)
- Séminaire de 2 jours après l'AG : oui, à priori, permet de mieux se connaître, travailler sur nos organisations, sur les référents par département...

Le Président	le Secrétaire
Jean-Marc FERRAND	Jean-Luc DANET